

La Roche-sur-Yon, le

31 MARS 2022

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures et donne lecture des pouvoirs.

Présents :

Luc BOUARD, Angélique PASQUEREAU, Jean-Louis TESSIER, Michelle GRELLIER, Yannick DAVID, Christine RAMBAUD-BOSSARD, François GILET, Cécile DREURE, David BÉLY, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Angie LEOEUF, Jacky GODARD, Gisèle SEWERYN, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Christophe HERMOUET, Laurence BEAUPEU, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Sébastien ALLAIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Jacques BESSEAU, Patricia LEJEUNE, Philippe PORTÉ, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Nicolas HÉLARY, Alexandra GABORIAU, Laurent FAVREAU, Joëlle DELAMURE.

Pouvoirs :

Sébastien GROLLEAU	pouvoir à Jean-Louis TESSIER
Christine RAMPILLON	pouvoir à David BÉLY
Florence LEMAIRE	pouvoir à Stéphane IBARRA
Bernadette BARRÉ-IDIER	pouvoir à Thierry GANACHAUD

Excusé : Guy BATIOU

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Thierry GANACHAUD en qualité de secrétaire de séance.

=====

Monsieur le Président : « Avant de commencer l'ordre du jour de notre séance, j'aimerais vous dire que c'est avec une grande tristesse et une grande surprise, ainsi qu'une émotion collective, que les Yonnais, les Agglos yonnais et les Vendéens ont appris le décès de Jacques AUXIETTE.

Maire pendant 27 ans, conseiller général, régional, puis Président de la Région pendant onze ans, Jacques AUXIETTE a indéniablement marqué notre territoire. Au-delà de nos divergences politiques, nous partageons la même envie pour la ville de La Roche-sur-Yon, faire une ville ouverte et accueillante. Il a structuré la Ville et ses quartiers et a, entre autres, initié la création du Grand'R et de la piscine-patinoire. Il était épris de culture lointaine, et la Chine pour lui était une passion.

J'ai eu le plaisir d'être invité par Jacques AUXIETTE en 2014 à un déplacement à Zibo, ville qu'il connaissait au cœur. Au cours de ce voyage, nous avons pu échanger sur ce qui nous rassemblait, plus que sur ce qui nous séparait. J'ai découvert ainsi une personnalité forte, empreinte d'écoute et de partage. Sa proximité avec les Yonnaises et les Yonnais et son sens relationnel allaient très au-delà des appartenances politiques. C'est là la marque d'un maire de grande tenue humaine et d'un maire bâtisseur.

Je tiens à apporter ce soir à toute sa famille, et à ses proches, toutes mes condoléances et tout mon soutien. Avant de vous demander de respecter une minute de silence, je laisse la parole à Monsieur Ibarra. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, je vous remercie de cette initiative, et de permettre de nous exprimer au nom de mon groupe et de tout celles et ceux qui ont partagé des combats avec Jacques AUXIETTE.

Comme vous l'avez dit, le décès soudain de Jacques AUXIETTE a créé une vague d'émotion énorme à La Roche-sur-Yon et bien au-delà. A La Roche-sur-Yon, au Département ou encore à la Région et dans d'autres instances nationales, il aura marqué tout au long de son parcours les élus et les partenaires qui l'ont côtoyé ou avec qui il a travaillé, mais aussi les concitoyens. Il aura aussi marqué d'anciens élèves dans ses autres fonctions de professeur, puis de proviseur.

Véritable entrepreneur de l'action publique, il cherchait sans relâche des solutions pour le quotidien de nos territoires et de nos concitoyens. Il était tenace pour porter ses idées, mais toujours humble et respectueux, et respectueux aussi des autres légitimités, au-delà de celle des simples élus ou des membres de sa majorité. Il aura bien sûr marqué aussi notre intercommunalité. Il a toujours travaillé à étoffer les coopérations entre les communes, fondant avec Paul CAILLAUD la Communauté de communes du Pays des maires, et plus tard la Communauté de communes du Pays Yon et Vie. Il était toujours à la recherche de l'échelle pertinente, celle qui lui permettait d'agir sur les enjeux de nos territoires.

Nous lui rendons aujourd'hui hommage. Ces hommages continueront encore longtemps, tant les fondations qu'il a apportées à La Roche-sur-Yon et à la Région sont profondes. Si nous réinventons des politiques publiques dans les différentes assemblées, nous les bâtissons sur les fondations profondes laissées par Jacques AUXIETTE. Nous nous joignons donc à votre pensée pour sa famille et ses proches, et bien entendu à la minute de silence que vous proposez. »

18 heures 10 : minute de silence.

Monsieur le Président appelle aux remarques sur les procès-verbaux du 28 septembre et du 9 novembre 2021. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

1. Budget primitif 2022 - Provisions - AP/CP - Fongibilité des crédits - Subventions - Etat des effectifs

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter le budget primitif 2022, dont la synthèse est annexée à la présente délibération, les subventions ainsi que la contribution foncière des entreprises.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez.

Nous sommes donc réunis ce soir pour déterminer le budget primitif 2022 de notre Agglomération, et nos débats s'inscrivent dans la continuité de ceux que nous avons eus lors de notre dernière séance avec le DOB (débat d'orientation budgétaire). Comme envisagé lors du DOB, il est bien proposé ce soir

de solliciter les habitants de notre Agglomération pour équilibrer notre budget. La part intercommunale sur le foncier bâti va donc être plus que triplée, passant de 1,5 % à 5 %, triplant de ce fait les recettes fiscales générées de 3,7 millions d'euros, et triplant aussi l'effort demandé à chaque habitant de notre Agglomération. Au-delà des moyennes qui avaient été présentées lors du DOB, nous invitons donc chacun à sortir sa feuille d'impôts pour en faire le calcul, comme l'a fait notre collègue Monsieur HÉLARY lors de notre dernière séance.

Alors que les recettes de notre Agglomération peuvent être globalement dynamiques, que le volume d'investissement a été réduit par rapport au mandat précédent, et que le but de ce budget consiste seulement à financer des politiques courantes, le fait de recourir au levier fiscal traduit ni plus ni moins que la conséquence du naufrage de la gestion du mandat passé, alors qu'une bonne gestion aurait permis d'investir fortement pour créer de l'attractivité et de l'emploi sur le territoire. Autrement dit, vos annonces de bonne gestion relevaient simplement de la communication.

D'autre part, je rappelle que c'est vous-même, Monsieur BOUARD, qui avez créé cette part intercommunale sur le foncier bâti en 2015. De fait entre 2015 et 2026, cette taxe aura généré 35 millions d'euros, soit par exemple le financement intégral du complexe aquatique, plus une partie du futur Hôtel-de-Ville et d'Agglomération. C'est donc l'impôt qui a créé notre activité et de l'emploi sur notre territoire, et non pas une supposée bonne gestion. Bref, l'impôt augmente fortement, et pourtant la situation reste quand même tragique à nos yeux. Par exemple, notre endettement continue d'augmenter. D'ailleurs le stock de dette que vous présentiez il y a un mois lors du DOB était de 53,88 millions d'euros, et grâce aux documents que vous nous présentez ce soir, nous constatons que ce stock représente une capacité de désendettement de 11,5 années. Aujourd'hui, c'est-à-dire un mois plus tard, nous constatons que la dette a augmenté de 2 millions d'euros, pour atteindre 55,88 millions d'euros uniquement sur le budget principal, ce qui représente donc une capacité de désendettement de 11,9 années. Autant dire que nous sommes quasiment rendus au seuil d'alerte de douze ans.

Nous avons donc raison de nous inquiéter l'année dernière, et de dénoncer votre choix d'augmenter les indemnités sur ce mandat, notamment celles du Bureau d'un montant de 100 000 euros annuel. Pour donner une idée, cette somme représente exactement l'effort que nous allons voter ce soir pour prendre en charge à 30 % l'intégralité de la complémentaire santé pour tous les agents de l'Agglomération. Autrement dit, 100 000 euros pour 24 élus, et 100 000 euros pour 424 agents. Or, ce sont ces agents qui ont été tant sollicités pendant la crise sanitaire, et qui en plus travailleront 60 heures de plus par an.

Grâce à ce recours à l'impôt, la capacité de désendettement de notre Agglomération s'établira ainsi à 6,9 ans. Certes, il s'agit d'une amélioration, mais il faudra rester très vigilant car nous avons encore des investissements à financer. De plus, les projections qui ont été faites lors du DOB pour établir la trajectoire financière de notre Agglomération se basaient notamment sur une augmentation des charges de personnels de 5 % en 2022 – qui seront en réalité de 6,86 % comme l'a rappelé Monsieur Guibert – ce qui dégradera davantage nos ratios. D'ailleurs, il est très simple d'en mesurer les conséquences, puisque les impôts augmenteront de 3,7 millions d'euros, alors que l'épargne brute ne s'améliorera que de 3,4 millions d'euros. Cela signifie donc que notre situation reste fragile, et qu'une part de l'effort demandé aujourd'hui aux habitants de l'agglomération est déjà consommée par la hausse de nos charges.

Nous resterons donc vigilants sur cette trajectoire budgétaire, car nous restons encore dans une situation fragile malgré les éléments de correction apportés : baisse des investissements et augmentation des impôts. C'est donc sans surprise que nous voterons contre ce budget qui met à contribution les habitants de notre Agglomération. D'ailleurs, pouvez-vous prendre l'engagement que cette augmentation sera la seule de votre mandat – sauf crise majeure ? »

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Président, chers collègues, l'an dernier, lors du vote du budget, j'avais souligné que rien ne traduisait mieux une orientation politique qu'un budget. C'est toujours vrai aujourd'hui, car, comme l'an dernier, nous ne nous reconnaissons pas dans vos choix budgétaires. En effet, en dehors de l'augmentation des impôts qui n'était pas annoncée, les enjeux décisifs nous paraissent toujours insuffisamment pris en compte. Je prendrai quelques exemples pour illustrer mon propos.

Premièrement, la question du logement accessible et de la rénovation énergétique, qui sont des préoccupations majeures pour nos concitoyens. A ce propos, nous pensons que le montant des aides ne doit pas être sous-estimé ni sous-dimensionné. Deuxièmement, et je l'avais déjà évoqué l'an dernier, la question de la précarité de la jeunesse et de l'enseignement supérieur. Sur ce point, vous avez décidé d'augmenter une nouvelle fois la subvention à l'ICES, alors qu'elle n'est pas obligatoire. Celle-ci s'élève

désormais à 162 300 euros. Or, et je le redis, la priorité pour nous est de garantir l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur, car de nombreux étudiants de notre territoire sont actuellement en situation de grande précarité. L'accès à un logement, aux transports, à la nourriture ou encore aux soins sont en effet un problème pour beaucoup d'entre eux. D'ailleurs, les distributions alimentaires qui ont lieu régulièrement sur le campus battent des records. Là aussi, nous le redisons une nouvelle fois, nous souhaitons une extension immédiate de la gratuité des bus pour les jeunes de moins de 25 ans, puisqu'ils n'ont pas le droit au RSA. Troisièmement, la question des déplacements doux. Le rapport du GIEC paru cet été a confirmé l'importance de notre responsabilité par rapport à l'enjeu climatique. Nous ne comprenons pas à ce titre la réponse qui a été apportée au Centre vélos, dont les responsables expliquaient récemment « ne pas pouvoir répondre à la demande de location de vélos électriques, faute d'un nombre suffisant ». Au lieu de se réjouir de ce succès et de l'accompagner, il a été répondu « qu'il n'était pas prévu d'investir davantage, car cela représentait un budget jugé plus pertinent ailleurs ». Nous le regrettons.

Enfin, je terminerai par une demande de précision, puisque la commission n°6 n'a pas eu lieu. Il est question de 70 000 euros pour les équipements culturels et les œuvres d'art. Nous aimerions tout simplement savoir à quoi correspond ce montant. »

Manuel GUIBERT : « J'apporterai des réponses succinctes, puisque nous avons déjà longuement débattu de ces sujets lors du DOB. Concernant l'effort demandé aux Agglos yonnais, qui sera effectivement compris entre 32 % et 57 %, nous assumons totalement cette hausse, d'autant que la suppression de la taxe d'habitation génère une économie moyenne de 400 à 800 euros par foyer fiscal. De plus, je rappelle que les foyers modestes ne payent pas de taxe foncière sur le bâti, et que les entreprises apporteront leur contribution. S'agissant des investissements, vous dites qu'ils sont en baisse, alors que notre PPI a été réévalué à plus de 90 millions d'euros, et que nous allons encore plus faire jouer la solidarité financière avec l'ensemble des communes, grâce notamment à la réévaluation des fonds de concours – tant pour l'année à venir que pour l'ensemble du mandat. Je pense donc que nous ne devons pas regarder la même chose. Quant aux ratios de désendettement, cela n'apporte pas grand-chose de les calculer lors du budget primitif, puisque ce genre de donnée s'apprécie davantage lors du compte administratif. Nous en reparlons donc lors du vote de ce compte. Enfin, je rappelle que le ratio que nous vous avons présenté lors du DOB était de 6,4 ans, et non pas de plus de 11,9 ans comme vous l'annoncez. »

Laurent FAVREAU : « Pour répondre à Madame CHANTECAILLE au sujet du Centre vélos, sachez que ma réponse s'adressait aux journalistes qui m'interrogeaient sur la politique de déplacement, et non pas au Centre vélos. D'autre part, je n'ai pas dit que « l'investissement serait mieux ailleurs », mais « qu'il fallait aussi investir ailleurs », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. En effet, si nous devons être capables d'assumer des frais d'investissements, nous devons aussi être capables d'assumer des frais de fonctionnement. Donc oui, nous allons investir ailleurs. Enfin, je rappelle que nous avons prévu d'investir tous les ans dans l'achat d'au moins 25 vélos électriques pour augmenter progressivement notre parc. Nous sommes d'ailleurs passés de 10 vélos à plus de 250 vélos depuis 2014, et nous arriverons très vite à 300 vélos. Par conséquent, je veux bien entendre beaucoup de choses, mais il faut aussi rappeler les bases de notre politique globale de déplacement, d'autant que celle-ci connaît un fort succès, tant au niveau des transports en bus et des vélos qu'en termes de cheminements doux. Enfin, je rappelle que l'ensemble de nos moyens sont bien répartis sur l'ensemble du territoire, et qu'ils ne sont pas uniquement destinés à la ville de La Roche-sur-Yon. »

Nicolas HÉLARY : « Le fait d'acheter 25 vélos par an n'est pas suffisant. »

Laurent FAVREAU : « Nous n'avons tout simplement pas la même ambition, puisque nous travaillons aussi sur d'autres solutions de mobilité, et que le vélo n'est pas la seule mobilité que nous devons mettre en place sur ce territoire. Je suis donc désolé, nous avons un point de vue différent. Nous resterons donc différents. »

Yannick DAVID : « J'aimerais répondre à Monsieur IBARRA, car cela lui manquerait si je ne répondais pas à son intervention concernant les indemnités. Très simplement, je ne pense pas, et nous ne pensons pas autour de cette table que nous volons nos indemnités, surtout lorsque je vois ce que représente notre travail d'élu au quotidien. Je ne pense donc pas que nos 800 et quelques euros nets soient du vol dans la poche du contribuable. Et puis franchement, Monsieur IBARRA, j'avoue que vous commencez à m'irriter. Lorsque nous serons tous les deux assis sur notre banc en maison de retraite, et que nous comparerons nos petites pensions de retraite correspondant à nos indemnités d'élus, je me dirai finalement que je n'avais peut-être pas été trop ambitieux sur mes indemnités. En effet, lorsque je compare les miennes aux vôtres sur ces quinze dernières années – puisque j'ai fait le calcul –, vous

êtes un champion toutes catégories de La Roche-sur-Yon Agglomération. La coupe est pleine et je crois que j'annoncerai publiquement l'ensemble de vos indemnités d'hier et d'aujourd'hui la prochaine fois. »

Stéphane IBARRA : « J'aurais effectivement été déçu si vous n'aviez pas répondu. Faites les bons calculs, et vous verrez aussi que mes indemnités ne sont pas volées. D'autre part, je rappelle que ces indemnités sont votées par une délibération dont je n'ai pas la maîtrise, contrairement à vous. Je ne fais aucune stigmatisation d' élu. Je dis simplement que la hausse de vos indemnités n'était pas justifiée au regard du contexte financier que nous connaissions il y a un an. »

Monsieur le Président : « Très bien. C'est très simple, je vais annoncer ce que Monsieur DAVID ne veut pas faire. Sur les six dernières années, vous avez touché 360 000 euros d'indemnités tout en étant dans l'opposition, en étant aussi au Département et à la Région. Je pense que ce n'est déjà pas mal. Quant à celui qui a disparu ces jours-ci, il répétait souvent « les indemnités d'élus ne sont pas volées, et celles que les élus reçoivent sont de toute justice ». Enfin, comme je vous le dis tous les ans, nous nous poserions vraiment beaucoup de questions si vous votiez ce budget, car nous n'avons pas du tout la même vision du développement de notre territoire. D'ailleurs, si vous arriviez à le voter un jour, il faudrait alors que nous revoyions notre copie. »

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

6 voix contre : Madame Michelle GRELLIER, Madame Marie-Claude MOREAU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

6 voix contre : Madame Michelle GRELLIER, Madame Marie-Claude MOREAU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

3. Décision modificative n° 2 au budget principal et budgets annexes 2021

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la décision modificative n° 2 au budget principal et budgets annexes.

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 voix contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

4. Pacte fiscal et financier 2021-2026

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le pacte fiscal et financier 2021-2026.

Nicolas HÉLARY : « Nous voterons contre ce pacte fiscal et financier, puisque nous sommes également opposés au projet de gouvernance et au projet de territoire. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

5. Révision libre du montant des attributions de compensation des Communes membres à compter du 1^{er} janvier 2022

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération de réviser librement le montant des attributions de compensation des Communes membres au 1^{er} janvier 2022, en se basant sur le rapport définitif de la CLECT sur le coût des charges nettes transférées de la compétence PLU.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

6. Fonds de compensation de la TVA - Exercice 2022 imputation en section d'investissement d'achats de biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros T.T.C.

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver une liste des biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros T.T.C à affecter en investissement, permettant de récupérer le FCTVA sur l'exercice 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

7. Plan d'actions « Investissement territorial intégré » FEDER - Avenant n°7 - 2021

Manuel GUIBERT : dans le cadre des fonds européens 2014-2020, la région des Pays de la Loire a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement territorial intégré » (ITI). Il incombe ainsi à l'Agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).

Aussi, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de l'avenant à la convention ITI, intégrant un plan d'action actualisé.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Madame Angie LEBOEUF ne prenant pas part au vote.

8. Dotation de soutien à l'investissement local (dsil) 2021 - nouveau projet

Manuel GUIBERT : en 2021, l'Etat a retenu l'étude de requalification de la friche S20 au financement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Une subvention de 60 000 euros a ainsi été attribuée. Depuis la notification de la subvention, ce site a fait l'objet d'un intérêt de la part d'un promoteur privé. Or, les bénéficiaires éligibles à la DSIL sont uniquement les collectivités. Aussi, en concertation avec les services préfectoraux, il est proposé au Conseil d'agglomération de cofinancer les travaux de sécurisation et de mise en conformité des réseaux d'eau pluviale.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

9. Convention de reversement entre la ville de La Roche-sur-Yon et la Roche-sur-Yon Agglomération - Projet urbain partenarial - 34 rue Yitzhak Rabin

Manuel GUIBERT : par délibération du Conseil municipal du 2 février 2016, la ville de La Roche-sur-Yon a instauré un Projet urbain partenarial (PUP) avec la SCI Rond-Point La Roche-sur-Yon au 34, rue Yitzhak Rabin, prévoyant une participation financière de l'aménageur à hauteur de 70 % du coût des aménagements des espaces publics rendus nécessaires par l'opération. A l'issue des travaux, la SCI a réglé auprès de la ville de La Roche-sur-Yon la somme de 158 340 euros T.T.C., conformément aux dispositions de la convention PUP.

Les travaux ayant été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de La Roche-sur-Yon Agglomération, en tant que gestionnaire de la zone d'activités économiques, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le reversement de cette recette par la ville de La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

10. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : le Conseil d'agglomération est invité à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Marché de maîtrise d'œuvre concernant le complexe aquatique Arago à La Roche-sur-Yon : construction et restructuration - Avenant n° 4 ;
- Marché d'équipements scéniques de la salle de musiques actuelles de La Roche-sur-Yon – Quai M - Avenant n° 1 ;
- Marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction du multi-accueil Bacqu'à Sable - Avenant n° 3

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

11. Schéma de mutualisation 2021-2026

Jacky GODARD : après avoir soumis le projet de schéma de mutualisation au Conseil communautaire en septembre dernier, puis avoir sollicité l'avis des Conseils municipaux des communes membres entre septembre et décembre, il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter définitivement le schéma de mutualisation 2021-2026, et de conclure la convention de mutualisation qui en découle.

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

12. Organisation du temps de travail des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : conformément à la loi de transformation de la fonction publique, adoptée au mois d'août 2019, et aux remarques formulées par la Chambre régionale des comptes (CRC), il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter un nouveau règlement relatif au temps de travail des agents de la ville de La Roche-sur-Yon, prenant notamment en compte une augmentation du temps de travail annuel de 1 547 à 1 607 heures.

Nicolas HÉLARY : « Je ne referai pas le débat que nous avons déjà eu à la séance précédente. En revanche, je reviendrai plutôt sur la notion de dialogue social, et sur la méthode que vous avez employée. Je rappelle en effet que vous n'avez discuté qu'avec seulement deux syndicats, et que vous avez fait croire à tout le monde que les deux autres refusaient la discussion, alors que vous ne les avez pas reconvoqués. Si cette méthode est assez contestable, elle a aussi créé beaucoup de tensions pour les usagers dont vous êtes si responsables. Bref, tout cela n'était pas utile, et la méthode aurait largement pu être revue. D'ailleurs, les compensations auraient elles-aussi pu être revues, puisqu'elles ne sont pas à la hauteur des besoins des agents compte tenu des efforts qu'on leur demande de faire. De plus, ces compensations sont très inégalitaires, puisque tous les agents n'adhéreront pas forcément au système de tickets repas. Nous voterons donc contre ce règlement, mais voterons pour la délibération suivante, car nous estimons que cette participation est un minimum syndical. »

Jacky GODARD : « Je rappelle que les deux syndicats dont vous parlez avaient tout à fait la possibilité d'assister au Comité technique. Ce n'était donc pas un refus de notre part. »

Monsieur le Président : « J'ajoute également que les syndicats majoritaires étaient autour de la table et qu'ils ont validé la proposition. Nous nous sommes donc simplement rangés à la proposition des syndicats, ni plus, ni moins. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

13. Participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Jacky GODARD : afin d'accompagner le passage aux 1 607 heures de travail par an et le déploiement d'un nouveau règlement relatif au temps de travail, il est proposé d'augmenter le niveau de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2022, de manière à ne plus laisser le moindre reste à charge aux agents.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

14. Attribution de subvention au titre de la mise à disposition de personnel intercommunal pour l'année 2021

Jacky GODARD : il est proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte des mises à disposition d'agents intercommunaux pour l'année 2021 auprès des associations et organismes publics, et d'approuver, pour compensation, l'attribution de subventions exceptionnelles.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

15. Approbation du dispositif de mandat en matière de ZAE

Yannick DAVID : la présente délibération vise à définir un cadre d'intervention des communes en matière économique afin de mener, dans un cadre strictement défini, de petites opérations d'aménagement au sein des zones d'activité économique. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la mise en place de ce dispositif.

Stéphane IBARRA : « Ce dispositif concerne-t-il uniquement des équipements communaux ? »

Yannick DAVID : « Non. Ce dispositif concerne toutes les activités et tous les périmètres »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

16. Approbation de la convention de mandat avec la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux pour l'aménagement de la zone artisanale

Yannick DAVID : la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux a saisi l'Agglomération pour mettre en œuvre un mandat d'intervention au sein de la zone artisanale de la commune déléguée des Clouzeaux. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

17. Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion des pépinières d'entreprises de La Roche-sur-Yon Agglomération

Yannick DAVID : La Roche-sur-Yon Agglomération a mis en place une pépinière d'entreprises généralistes et une pépinière d'entreprises numériques afin de favoriser la création d'entreprises. Le contrat d'affermage conclu pour une durée de six ans arrivera à échéance le 31 octobre 2022. Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le lancement de la procédure de renouvellement du mode de gestion des pépinières.

Nicolas HÉLARY : « Peut-être est-il encore possible de modifier cette délibération, mais nous regrettons que le futur délégataire n'ait pas de mission spécifique sur les enjeux du réchauffement climatique et de développement durable, pour lesquels toute entreprise pérenne doit être capable de s'adapter aujourd'hui. »

Yannick DAVID : « Si nous fléchissons la nature des activités économiques accueillies, nous pourrions être accusés de porter atteinte à la libre concurrence. »

Nicolas HÉLARY : « Il ne s'agit pas de fléchir des entreprises, mais simplement qu'elles s'inscrivent dans une optique de développement durable. »

Yannick DAVID : « De toute façon, ces dispositions font déjà partie de la loi. »

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

18. Loco numérique - Modification de la grille tarifaire

Yannick DAVID : dans le cadre de l'élargissement de l'offre de services de la Loco numérique, une délibération a été prise le 6 juillet 2021 en vue de l'ajustement des tarifs de ces nouveaux services.

Il est cependant nécessaire d'attribuer un nom à chaque espace dédié à la location afin de clarifier la facturation. Il est également proposé de réajuster le tarif pour l'abonnement annuel de coworking afin qu'il soit mieux adapté commercialement

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

19. Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public - Gestion du site de Beautour

Anne AUBIN-SICARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'un avenant n° 3 relatif au contrat de délégation de service public de la Gestion du site de Beautour. Ce dernier vise à préciser et à compléter les modalités financières pour la mise en œuvre de l'article 21 du contrat de délégation de service public relatif au « Regroupement d'entreprises et d'association ».

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

20. Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs relative au démarrage de la recyclerie

Anne AUBIN-SICARD : les EPCI de La Roche-sur-Yon Agglomération, Vie et Boulogne, et Pays des Achards, se sont engagés à soutenir financièrement l'association des Chantiers du réemploi pour le démarrage de l'activité recyclerie, par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs de quatre ans à compter de la date de signature, le 7 février 2018.

L'association devait entrer en 2020 dans un nouveau bâtiment mis à disposition par La Roche-sur-Yon Agglomération et dédié spécifiquement à cette activité. Les retards liés à l'acquisition du foncier, ainsi qu'à la crise sanitaire, n'ont permis à l'opérateur d'intégrer cette nouvelle recyclerie qu'à compter de l'été 2021. Ce décalage dans le projet impacte donc le budget prévisionnel de l'association, qui sollicite les EPCI pour prolonger la convention, afin de bénéficier d'un délai complémentaire qui leur permettra de mener une réflexion sur le modèle économique.

Les trois EPCI se sont accordés, sous réserve du vote de leur budget, sur le prolongement de la convention et le soutien financier complémentaire, dans les proportions fixées initialement dans la convention.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention initiale, qui proroge les termes de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

21. Concessions Oryon - Adoption des comptes rendus financiers 2020

Yannick DAVID : la présente délibération a pour objet d'approuver les comptes rendus financiers 2020 des zones d'activités économiques gérées par Oryon sous le régime de la concession.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

22. Gestion des services publics délégués - Examen des rapports 2020 des délégataires après avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Anne AUBIN-SICARD : conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte des rapports des délégataires.

Le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation des rapports.

23. Partenariat avec Vendée Energie pour le développement d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD : la Roche-sur-Yon Agglomération souhaite poursuivre son engagement dans l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. L'objectif pour le territoire est de porter la part d'énergies renouvelables à 100 % à horizon 2050.

La SEM Vendée Energie, producteur local d'énergies renouvelables depuis plus de quinze ans, est une société d'économie mixte créée par le Syndicat départemental d'énergie de la Vendée (SyDEV) pour développer, construire, exploiter des installations de production d'énergie renouvelables.

La SEM Vendée Energie et La Roche-sur-Yon Agglomération se sont rapprochées, car elles ont constaté un intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergies renouvelables, afin de contribuer à la transition écologique du territoire. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'un protocole d'accord en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

24. Tarifs 2022 des redevances d'enlèvement des déchets ménagers

Alexandra GABORIAU : la Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de gestion des déchets ménagers. Le service est financé par une redevance. La présente délibération fixe les tarifs 2022. Les tarifs sont fixés par périodes de facturation semestrielle définies comme suit :

- Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ;
- Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ces tarifs

Nicolas HÉLARY : « Sachez simplement que nous ne voterons pas cette redevance, en raison de son augmentation. »

Monsieur le Président : « Votre vote est surprenant, car certaines collectivités, qui sont davantage de votre tendance politique, s'inspirent justement de ce que nous faisons aujourd'hui pour construire leur propre système de ramassage. Cela veut donc dire que nous ne sommes pas si loin de la vérité. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

25. Règlement de service des déchets ménagers et assimilés applicables sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération

Alexandra GABORIAU : la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », incluant la gestion « bas de quai des déchèteries », est déléguée au Syndicat départemental Trivalis. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'en approuver les termes.

Nicolas HÉLARY : « Vous dites que certaines collectivités s'inspirent de ce que nous faisons en termes de déchets ménagers, mais l'augmentation de la part fixe est avant tout liée aux mauvais choix de Trivalis, et donc du Département. Vous ne pouvez donc pas fuir vos responsabilités, puisque vous et certains de vos collègues élus siégez au Département. »

Monsieur le Président : « Vous êtes tellement empreints de certitudes que je ne sais même pas comment lutter contre vos affirmations. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

26. Accord-cadre à bons de commande - Travaux d'assainissement eaux usées et eau pluviale

Anne AUBIN-SICARD : le présent marché consiste à la réalisation des travaux d'assainissement Eaux usées et Eaux pluviales sur le domaine public et privé de La Roche-sur-Yon Agglomération, et le domaine privé conventionné (ouvrages sous convention de servitude).

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, et, à titre accessoire, à marchés subséquents, conclu avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois, soit quatre ans maximum. Le maximum en valeur de l'accord-cadre, défini par année, est de :

- Bons de commande : Montant maximum H.T. : 2 500 000 euros H.T. ;
- Marchés subséquents : Montant maximum H.T. : 500 000 euros H.T.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

27. Conventions de transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale de lotissements - Communes de Nesmy et Venansault

Anne AUBIN-SICARD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les conventions de transferts des eaux usées et de l'eau pluviale au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la réalisation des lotissements Le Plessis à Venansault, ainsi que Les Tuileries et la ZAC La Vrignaie à Nesmy.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

28. Acquisition d'une emprise foncière et approbation du bail commercial en l'état futur d'achèvement, auprès de la société RSY place Napoléon - 1 place Napoléon à La Roche-sur-Yon

Yannick DAVID : La Roche-sur-Yon Agglomération, compétente en matière de développement touristique, souhaite disposer d'un espace dans l'ancien Hôtel-de-Ville de La Roche-sur-Yon. Celui-ci sera situé à la fois :

- dans la partie historique du rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel-de-Ville pour lequel La Roche-sur-Yon Agglomération envisage de conclure un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) soumis au statut des baux commerciaux ;
- et dans la partie extension du rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel-de-Ville que La Roche-sur-Yon Agglomération envisage d'acquérir en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Il est proposé au Conseil l'approbation des contrats de BEFA et de VEFA correspondants.

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

29. Prestations liées aux travaux - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Thierry GANACHAUD : en vue du renouvellement des marchés publics relatifs aux prestations liées aux travaux, il est proposé au Conseil d'agglomération de constituer un groupement de commandes en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations. Le groupement de commandes proposé sera constitué de onze membres, à savoir :

- La Roche-sur-Yon Agglomération ;
- La ville de La Roche-sur-Yon ;
- La Commune de Dompierre-sur-Yon ;
- La Commune de Venansault ;
- La Commune d'Aubigny Les Clouzeaux ;
- La Commune de La Ferrière ;
- La Commune de Thorigny ;
- La Commune de Nesmy ;
- La Commune de Fougeré ;
- La Commune de La Chaize-le-Vicomte ;
- La Commune de Mouilleron-le-Captif.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes

La procédure fera l'objet d'une décomposition en 3 lots :

- Lot n° 1 : Travaux de géomètres et relevés topographiques ;
- Lot n° 2 : Etudes et essais géotechniques ;
- Lot n° 3 : Détection et géolocalisation des réseaux enterrés.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

30. Transport scolaire sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Nouvelle répartition des tarifs

Laurent FAVREAU : dans le cadre du tarif Secondaire/Primaire/Maternelle/Enseignement spécialisé, pour une inscription en cours de trimestre, le mois commencé est dû, et le calcul se fait au prorata sur la base d'un paiement mensuel de 11 euros par mois. Afin de faire correspondre le montant de la facturation avec le nombre de mois des différentes périodes, il est proposé au Conseil d'agglomération de modifier les modalités de facturation par période selon le tableau ci-dessous.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

31. Fonds de concours à la commune de Fougeré - Demande de dérogation au délai exécutoire du fonds de concours

Laurent FAVREAU : La Roche-sur-Yon Agglomération a accordé à la commune de Fougeré un fonds de concours pour financer des travaux en faveur des modes de déplacement doux, par délibération du 28 mai 2019, pour un montant de 11 812 euros.

Dans le cadre du règlement des fonds de concours modes doux, la commune doit commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la convention pour bénéficier du versement d'un fonds de concours, sauf demande écrite motivée de prolongation par la commune et avis favorable du Conseil d'agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

32. Adaptation des dispositifs d'aides à l'habitat privé dans le cadre du PLH 2017-2022

Malik ABDALLAH : il est proposé au Conseil d'agglomération de modifier les aides à l'habitat privé pour tenir compte des évolutions réglementaires et des ambitions de la collectivité en matière de rénovation énergétique.

Nicolas HÉLARY : « Je ne reviendrai pas sur les modifications de ce dispositif, puisqu'elles sont tout à fait cohérentes avec le modèle national. Néanmoins, ne serait-il pas intéressant d'aider aussi les personnes qui n'auraient pas suffisamment de fonds propres pour amener leur logement jusqu'à A ou B en terme énergétique ? Je pense notamment aux propriétaires qui souhaiteraient faire passer leur logement de la catégorie F à la catégorie C. Quoi qu'il en soit, il sera donc primordial de bien évaluer les dossiers qui seront présentés. »

Malik ABDALLAH : « Sachez tout d'abord que l'association Elise prendra en compte toutes les demandes des propriétaires souhaitant aller vers la démarche A ou B. Quant aux habitants qui visent l'étiquette C, je rappelle qu'ils sont déjà accompagnés par d'autres aides, et notamment par le dispositif Ma Prim'Rénov. Autrement dit, le dispositif que nous présentons ce soir consiste à accompagner celles et ceux qui veulent aller encore plus loin, c'est-à-dire jusqu'aux étiquettes A ou B. D'ailleurs, nous savons d'ores et déjà que ce dispositif concernera beaucoup de personnes sur notre territoire. Enfin, je rappelle que nous investissons quand même 3 millions d'euros sur cette question sur l'ensemble du mandat, ce qui est un effort considérable. »

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

33. Programme local de l'habitat 2017-2022 - Approbation du bilan annuel 2020 et engagement de la procédure 2023-2028

Malik ABDALLAH : il s'agit d'approuver le bilan annuel 2020, quatrième année du Programme local de l'habitat (PLH) en cours, et de lancer le processus d'élaboration pour 2023-2028.

Nicolas HÉLARY : « Ce bilan est également celui de votre premier mandat, puisque nous passons de 41,6 % de demandes de logements sociaux satisfaites en 2014, à 23,6 % en 2020. D'autre part, puisque vous citez souvent les chiffres de l'emploi ou ceux relatifs au dynamisme économique de notre territoire, il faut aussi regarder la façon dont vivent les habitants, car il y a de plus en plus de pauvreté sur notre territoire. Cela signifie donc que notre Collectivité doit absolument se doter d'outils pour répondre à cette précarité. Or, nous sommes clairement à la traîne sur cette question du logement social. »

Malik ABDALLAH : « Je rappelle que nous nous inscrivons parfaitement dans les objectifs du PLH en termes de logements sociaux. D'ailleurs, ce plan avait même été cité comme étant « pragmatique et ambitieux » par les services de l'Etat, et a également inspiré de nombreuses collectivités dans la région des Pays de La Loire. Enfin, je trouve que vos propos sont assez mal venus, puisque vous avez fait partie de la commission SPR, qui a permis la dérogation pour construire un étage supplémentaire de logements sociaux sur un projet, et que vous étiez le seul à ne pas avoir voté cette dérogation. Cela signifie donc que ce projet de logements sociaux n'aurait pas vu le jour si vous aviez été aux responsabilités. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

34. Changement de la tarification du groupement de commandes PCRS vecteur

Thierry GANACHAUD : il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de l'avenant modificatif à la convention de groupement de commandes avec GéoVendée.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

35. Élection des administrateurs du centre intercommunal d'action sociale

Monsieur le Président : il est proposé au Conseil d'agglomération de procéder à la désignation de ses seize représentants au Conseil d'Administration du CIAS.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

36. Convention régissant les relations entre La Roche-sur-Yon Agglomération et son CIAS - La ville de La Roche-sur-Yon et son CCAS

Sophie MONTALÉTANG : l'Agglomération, la ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS et le CIAS de La Roche-sur-Yon, ont des compétences qui leur sont propres, mais la gestion au quotidien des activités est faite en partenariat entre les quatre structures. La présente convention a donc pour objet de mettre à disposition des services communs de l'Agglomération, de la Ville et du CCAS au profit du CIAS, et notamment du service Entour'âge, seul service transféré au 1^{er} janvier 2022. La préparation du transfert des résidences pour personnes âgées au 1^{er} janvier 2023 fait partie des missions des services communs, intégrées à cette convention. Il est proposé au Conseil d'agglomération d'en approuver les termes.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

37. CIAS - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et modalité de vote du budget

Sophie MONTALÉTANG : le CIAS a été créé par délibération du 28 septembre 2021. Pour son budget, le principe est que le CIAS utilise l'instruction et le plan de comptes de la collectivité de rattachement qui a créé l'établissement public local. Ce choix doit se faire par délibération du Conseil communautaire.

La Roche-sur-Yon Agglomération ayant opté pour la M 57 par délibération du 17 décembre 2020, le CIAS est tenu d'appliquer ce référentiel. L'instruction M 57 prévoit que le budget peut être voté par fonction ou par nature.

Comme La Roche-sur-Yon Agglomération, le CIAS opte pour un vote du budget par nature, avec présentation fonctionnelle, obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Monsieur le Président : propose l'examen de la question orale déposée par le groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon et Ecologie solidarité », concernant les rapports avec Vendée Eau. Monsieur David répondra à cette question qui, je le rappelle, n'appelle aucun débat.

Question orale sur la gestion publique de l'eau par le groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon et Ecologie solidarité »

« Mesdames et Messieurs,

En faisant le choix de déléguer à Vendée Eau la gestion de la distribution de l'eau potable, vous avez éloigné citoyens et élus de la prise de décision concernant la gestion de cette ressource vitale.

Ce choix de gestion est contestable en termes de démocratie, mais vous aggravez cette fracture démocratique en n'assurant aucune communication de vos fonctions d'élus au sein de Vendée Eau. De manière totalement opaque, aucune communication n'est en effet réalisée auprès des habitants de l'Agglomération sur les études en cours et sur le projet de sous-traitance de la gestion de l'eau à une entreprise multinationale.

Où est la transparence dans vos prises de décisions ? Nous vous demandons donc de rendre compte aux habitants de l'Agglomération. Quelles sont les études en cours ? Qui les réalise ? Comment le choix des prestataires a-t-il été fait ? Ces études prennent-elles en compte l'avis des habitants ? Quand les résultats seront-ils communiqués et de quelle manière ? »

Réponse à la question orale

Yannick DAVID : « Permettez-moi de chausser l'espace de quelques instants ma casquette de vice-président de Vendée Eau. Trois points ressortent de cette question.

Le premier point concerne un éventuel « déficit démocratique », qui serait lié au transfert de la compétence Gestion publique de l'eau à Vendée Eau. Le deuxième une « certaine opacité » dans le fonctionnement de Vendée Eau, et le troisième une éventuelle « complicité » entre les collectivités et les multinationales.

Concernant le premier point, une des forces de la Vendée fut de mettre en œuvre des syndicats il y a maintenant plus de 50 ans (SYDEV, syndicat de l'électricité, syndicat de la gestion des déchets, syndicat de la gestion de l'eau). Ces syndicats ont permis à l'ensemble des communes de Vendée d'avancer sur des projets communs, en se dotant d'outils et de budgets conséquents pour réaliser les grands aménagements dont avaient besoins nos territoires ruraux. Cependant, il y avait une anomalie en termes de gestion de l'eau, puisque Vendée Eau comptait 264 communes jusqu'au 27 mars 2019, et qu'il lui en manquait trois, dont La Roche-sur-Yon. Or, comme la ville de La Roche-sur-Yon a décidé en avance de la loi NOTRe de transférer la compétence Eau à l'Agglomération, cette dernière l'a ensuite transférée de façon tout à fait naturelle à Vendée Eau – ce qui signifie que La Roche-sur-Yon a réintégré le fonctionnement « normal » des collectivités de Vendée. Il s'agissait d'ailleurs d'une sage décision, car La Roche-sur-Yon ne pouvait pas continuer à fonctionner toute seule.

Concernant « l'opacité » que vous citez, ce syndicat a au contraire un fonctionnement d'une très grande clarté, puisqu'il fonctionne avec un Conseil syndical, un bureau syndical et des commissions, lesquelles se réunissent d'ailleurs quasiment toutes les semaines. D'autre part, Vendée Eau travaille également avec des organes de gouvernement qui fonctionnent de façon tout à fait naturelle et qui, à la fin de l'exercice, publient un rapport annuel de gestion de l'eau. Bref, il y a une totale transparence avec tous les bassins représentés, et il n'y a justement aucune opacité dans le fonctionnement de Vendée Eau.

Concernant « la complicité » avec une multinationale, sachez que Vendée Eau vient justement de décider de reprendre en régie la gestion directe des abonnés. Cela signifie donc que Vendée Eau sera désormais l'interlocuteur direct et exclusif des abonnés, du compteur jusqu'à l'eau qui coule du robinet. Nous avons donc choisi de reprendre courageusement un service public en régie, et justement les multinationales dont vous parlez n'ont pas forcément apprécié – surtout que ce n'est plus trop dans l'air du temps. Par conséquent, cette complicité dont vous parlez est nulle et non avenue, car elle ne correspond pas du tout à la réalité.

Concernant l'information des Yonnais enfin, nous ouvrons donc ce formidable chantier de la prise de compétence en régie de l'alimentation en eau potable, avec un fonctionnement en trois étapes. Premièrement, une reprise en gestion directe des bassins Sud et Nord à partir de janvier 2023, deuxièmement, une reprise en gestion directe de La Roche-sur-Yon à partir de janvier 2026, et troisièmement, une reprise en gestion directe des autres bassins en 2029. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures.

 Le Président,
Luc BOUARD